



*Mairie de  
Boissy La Rivière*

## **PROCÈS VERBAL** **Séance du mercredi 15 février 2017**

L'an deux mil dix-sept, le quinze février à 20h00, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Dominique LEROUX, Maire

### **Présents :**

COCHET Patrice - COTTET Yves – HERBELLOT Christine - GARRIGOU Olivier  
GAUTIER Chantal - LEGRIS Stéphanie – LEROUX Dominique – MENDES MARTINS Maria  
SENS OLIVE Georges – VIVIER Marilyne

**Absents excusés :** LOYER Véronique – KOUMAH Laetitia – GAUFILLET Bruno - THUAU Jean-Marc

### **Et ont donné pouvoir :**

Véronique LOYER à Dominique LEROUX  
Laetitia KOUMAH à Georges SENS OLIVE  
Jean-Marc THUAU à Christine HERBELLOT  
Bruno GAUFILLET à Patrice COCHET

### **Secrétaire de séance :**

Patrice COCHET

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour :

Validation du PV de la séance du 21 décembre 2016

- 1/ Vente terrains SCI De Smet
  - 2/ Acquisition parcelle appartenant au SIEPB
  - 3/ Transfert compétence urbanisme PLUi
  - 4/ Travaux voirie Hameau Mesnil Girault
- Informations diverses

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents valide et signe le procès-verbal du mercredi 21 décembre 2016, toutefois Marilyne VIVIER demande que l'on rectifie la phrase concernant la demande à propos d'un permis de construire de Monsieur Mariano GARCIA car ce n'était qu'une demande de mise au point par rapport au permis de démolir et non au permis de construire.

### **1/ Vente parcelles communales**

Le Maire expose :

Par courrier en date du 20 janvier 2017, la SCI De Smet, domiciliée Route de Mesnil Girault à Boissy la Rivière, a fait part de son souhait d'acquérir les parcelles :

- Section C n° 1381 – 1984 m<sup>2</sup>
- Section C n° 1383 – 326 m<sup>2</sup>
- Section C n° 1385 – 4797 m<sup>2</sup>

Situées en zone Na

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

**ADOpte** le projet dans sa globalité,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents permettant d'élaborer et finaliser le dossier.

## **2/ Acquisition parcelles appartenant au SIEPB**

Le Maire expose :

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Beauce a procédé à la destruction du « château d'eau » situé sur la parcelle section C n° 966 – 315 M<sup>2</sup> et de ce fait, n'interviendra plus sur ces lieux.

Ladite parcelle est enclavée au milieu de parcelles appartenant à la commune.

De fait, il propose d'acquérir cette parcelle devant notaire.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

**ADOpte** le projet dans sa globalité,

**AUTORISE** le Maire à signer tous les documents permettant d'élaborer et finaliser le dossier.

## **3/ Transfert compétence urbanisme à l'EPCI**

Monsieur le Maire expose que les communautés de communes et d'agglomération exercent de plein droit la compétence « PLU, documents d'urbanisme en tenant lieu ou carte communale » à compter du 27 mars 2017 sauf si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent.

VU l'article 136 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014,

VU les statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne

VU l'arrêté préfectoral portant création, extension ou fusion

VU l'article L5216-5 du Code Général des collectivités territoriales

VU la carte communale d'Arrancourt

Considérant que la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne issue d'une fusion après la date de publication de la loi ALUR et qui n'est pas compétente en matière de carte communale le devient le lendemain de l'expiration d'un délai de 3 ans à compter de la publication de ladite loi. Si, dans les 3 mois précédant le terme du délai de 3 ans mentionné précédemment, au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent, ce transfert de compétences n'a pas lieu.

Considérant que la commune de Boissy la Rivière fait partie de la Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés

**S'OPPOSE** au transfert de la compétence PLU à la communauté d'agglomération de l'Etampois Sud Essonne

## **4/ Demande d'aide financière produit des amendes de police**

### **Travaux voirie Mesnil Girault – Guignonville et Marolles en Beauce**

Monsieur le Maire expose

Une déviation avait été mise en place par le Conseil Départemental lors de la création du nouveau rond-point sur la RD 721 dans le haut du quartier Saint Pierre à Etampes, cette déviation avait été prévue pour passer par la commune de Marolles en Beauce (qui est traversée par une départementale), mais les GPS des usagers les ont dirigés par les Hameaux de Dhület, de Mesnil Girault et Guignonville. Ces routes ne sont pas prévues pour une circulation intense. Celles-ci ont été dégradées.

Le projet consiste à effectuer la réalisation d'emplois partiels aux enrobés pour reprise de nids de poule et déformations partielles, fournitures et mise en œuvre de terre pierre pour reprise accotement et balayage à vif du support et du rejet du gravillon.

Les travaux sont estimés à 4 364.50 € HT

Plan de financement

Dépenses  
4 364.50 € HT

Recettes  
2 182.25 € HT Aide Conseil départemental  
2 182.25 € HT Commune

Monsieur le Maire demande à l'assemblée délibérante de l'autoriser à :

- Déposer un dossier de demande de subvention
- Signer tous les actes relatifs à cette opération
- Faire une demande de dérogation pour commencer les travaux avant l'obtention de l'aide, vu l'urgence, afin de sécuriser les usagers des routes concernées par ces dégradations
- D'approuver le plan de financement

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal

**AUTORISE** le Maire à déposer le dossier de demande de subvention, à signer tous les actes relatifs à cette opération et à déposer une demande de dérogation

**ADOpte** le plan de financement présenté ci-dessus

### **Informations diverses**

S.I.E.G.E Syndicat Intercommunal d'Energie du Grand Etampois :

Suite à la fusion des syndicats, un nouveau bureau a été mis en place et Monsieur Leroux Dominique a été réélu vice-président à l'unanimité

Lors de la dernière séance, il a proposé de rajouter dans le cahier des charges du Syndicat, la prise en charge d'une aide à l'éclairage « led » pour les équipements sportifs

SIARJA Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et l'Entretien de la Rivière Juine et de ses Affluents : Aucune réunion depuis 3 mois

S.E.D.R.E Syndicat d'Elimination des Déchets de la Région Etampes :

Rencontre quelques difficultés administratives avec le SIREDOM qui sont en cours de régularisation

Syndicat du TRANSPORT :

Suite à la fusion des syndicats, il a été procédé aux nouvelles élections, l'ancien Président a été réélu RPVE Regroupement Pédagogique de la Vallée de l'Eclimont :

Le projet de l'école unique est en cours d'instruction, les rencontres avec les architectes sont prévues pour le mois prochain.

Il est nécessaire d'enlever rapidement tous les objets et matériels de la classe prévue pour l'accueil de la garderie, l'ARS doit passer pour contrôler et valider.

SIEPB Syndicat Intercommunal de l'Eclimont et du Plateau de Beauce

Actuellement une étude est menée pour remplacer les conduites Route de Guignonville et Rue de la Démocratie en vue d'un maillage avec Ormoy la Rivière

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 20